

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°030/2020

Objet : Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant les travaux de raccordement AEP et TELCOM qui auront lieu entre le 24 août 2020 et le 06 septembre 2020 sur la D921 – rue Camille Pasquier, pendant 15 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : rue Camille Pasquier entre le 24 août et le 06 septembre 2020 pendant 15 jours.

Article 2 : Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3 : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur une partie de la rue Camille Pasquier.

Article 4 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 06 août 2020

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

